

Mémento

Budget mensuel

Afin de pouvoir établir votre budget mensuel, vous devez nous transmettre chaque mois :

- **Les relevés bancaires et postaux** de tous vos comptes pour tous les membres de la famille (du premier au dernier jour du mois).
Toute entrée **d'argent doit être justifiée** (Twint, assurances, remboursements divers) par un document si existant ou une annotation sur vos relevés. **Sans justification, les montants seront déduits.**
- Une **déclaration de revenu** complétée et signée
- Les **justificatifs des revenus** de tous les membres de la famille (salaire, rente, indemnités journalières, allocations familiales, pensions alimentaires, bourse...)
- **La preuve de paiement de votre loyer** (quittance, relevé bancaire) sauf si votre loyer est payé directement par le CMS.

Vous trouverez la feuille de déclaration de revenus sur notre site internet <https://www.cms-sierre.ch/>

Votre budget sera traité uniquement à la réception de tous ces documents dans un délai d'une semaine.

Valable dès 01.05.2021